

Département de la Moselle

KANFEN

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document conforme à celui annexé à la délibération du conseil municipal en date du 09 juin 2010
approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire

	Prescription	Approbation
Elaboration	31 mars 2000	09 juin 2010

10

annexes sanitaires

SOMMAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE	1
RESEAU EXISTANT	1
RESEAU PROJETE	1
PROTECTION INCENDIE.....	2
PROTECTION EXISTANTE	2
PROTECTION PROJETEE	2
RESEAU D'ASSAINISSEMENT	3
RESEAU EXISTANT	3
RESEAU PROJETE	3
Eaux usées.....	3
Eaux pluviales	3
ELIMINATION DES DECHETS	4
SITUATION ACTUELLE.....	4
SITUATION FUTURE.....	4

RESEAU D'EAU POTABLE

RESEAU EXISTANT

L'alimentation en eau potable est assurée par les services des Eaux de la ville de THIONVILLE. Les alimentations sont situées au niveau des sources de RANGUEVAUX et de MORLANGE, des puits de la Briquerie et de MANOM, des eaux d'exhaures de METZANGE et d'ENTRANGE. Il n'y a pas de réservoir ; l'eau est directement distribuée à la population après chloration. La quantité est suffisante.

Il y a une source captée sur KANFEN (source de Stauffenbusch) qui bénéficie de périmètres de protection (immédiat, rapproché, éloigné) sur le ban communal : ils sont déclarés d'utilité publique. L'eau prélevée est utilisée uniquement en agriculture et pour la réserve incendie.

Les conduites de distribution ont des diamètres de 32, 50, 60, 80, 100, 125, 150 ou 450 mm.

La quantité est suffisante. La qualité est correcte.

RESEAU PROJETE

Les nouvelles habitations seront raccordées au réseau existant.

Les captages existants gérés par le service des eaux de la ville de THIONVILLE seront maintenus pour l'adduction en eau potable.

Le réseau de distribution sera prolongé dans les zones à urbaniser pour la desserte des nouvelles constructions.

PROTECTION INCENDIE

PROTECTION EXISTANTE

KANFEN possède une défense incendie composée de 26 poteaux :

- 15 sans anomalie,
- 8 hors norme mais utilisables,
- 3 inutilisables,

Données septembre 2008

Implantation	Débit à 1 bar en m ³ /h	Pression en bar	Observation
6 rue du lavoir	104	3.2	
3 des vergers	78	2.6	
Rue du nord	86	2.8	Hors norme
1 rue de la liberté	103	3.9	Hors norme
13 rue de la république	101	4.1	Hors norme
12 rue de Zoufftgen	0	0	Inutilisable
27 rue de Zoufftgen	65	5.7	Hors norme
47 rue de Zoufftgen	67	4	Hors norme
2 rue Victor Hugo	0	0	Inutilisable
10 rue de l'école	103	2.9	
17 rue du général de Gaulle	110	3.8	
20 rue du général de Gaulle	120	3.7	
7 rue du chemin de fer	93	4	
23 rue Candevanne	115	4.2	
4 rue d'Hettange	0	0	Inutilisable
Rue d'Hettange	140	3.8	
Rue Robert Schumann	115	3.1	
12 rue de l'amitié	75	3.3	
17 rue Jeanne d'Arc	75	2.4	
6 rue des tilleuls	33	3.5	Hors norme
25 rue de Volmerange	42	1.4	Hors norme
20 rue de Volmerange	33	2.8	Hors norme
15 rue du Moulin	93	2.4	
8 rue du moulin	114	3.3	
Rue du Keybourg RD15 à gauche			100 m ³
Rue du Keybourg RD15 vers Volmerange			400 m ³

PROTECTION PROJETEE

Les poteaux incendie existants seront maintenus en lieu et place.

De nouveaux poteaux seront installés dans les zones constructibles lors de leur ouverture à l'urbanisation.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

RESEAU EXISTANT

L'assainissement est géré par un réseau entièrement gravitaire et essentiellement unitaire à l'exception du lotissement "les résidences du parc" desservis par un réseau séparatif (privé en 2009).

Le réseau de collecte se compose de 17 branches indépendantes (13 unitaires, 1 eaux usées strict, 3 eaux pluviales)

Le diamètre des collecteurs varie entre 180 et 600 mm.

Aucun déversoir d'orage n'est recensé sur le réseau de collecte.

Les eaux usées du lotissement sont traitées par un ouvrage d'épuration de type lits bactériens, d'une capacité de 125 équivalents habitants et mis en service en 1999. Les eaux épurées rejoignent le réseau eau pluviale et le fossé situé au sud-est du village.

Le réseau unitaire déverse les effluents, sans traitement collectif préalable, dans le ruisseau de la Kissel et dans un fossé situé au sud-est du village. Les effluents sont traités à la parcelle par un système d'assainissement non collectif sous le contrôle de la commune de KANFEN.

Le réseau de KANFEN-SOUS-BOIS dessert toutes les habitations. Il est raccordé au réseau d'assainissement de ENTRANGE. Les effluents sont acheminés vers la station d'épuration située à HETTANGE GRANDE, de type boues activées en aération prolongée, d'une capacité de 9 600 équivalents habitants.

RESEAU PROJETE

Eaux usées

La collecte et le traitement des effluents seront pris en compte lors de l'ouverture à l'urbanisation des zones en respect avec la législation en vigueur et notamment le règlement d'assainissement de l'EPCI gestionnaire (soit la CCCE en 2010).

Toute construction ou installation ne pouvant être raccordée au réseau devra être assainie par un dispositif non collectif conforme à la législation en vigueur.

Eaux pluviales

Les aménagements doivent garantir et maîtriser l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau public, séparatif si possible avec rejet régulé des eaux pluviales dans le milieu naturel.

En l'absence d'un réseau d'eau pluviale, le constructeur doit réaliser sur son terrain et à sa charge, des dispositifs appropriés et proportionnés permettant l'évacuation des eaux pluviales.

ELIMINATION DES DECHETS

SITUATION ACTUELLE

Les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine. Elles sont acheminées vers le centre d'enfouissement technique de classe II de ABONCOURT ou de FLEVY.

Il y a un tri sélectif (papier carton, métaux aluminium et acier, plastique) en porte à porte une fois tous les 15 jours.

Il y a des conteneurs (5 pour le verre, 1 pour le papier) à la disposition de la population. Les encombrants sont évacués par les usagers à la déchetterie d'HETTANGE GRANDE ou à celle de CATTENOM.

SITUATION FUTURE

La collecte et le traitement seront identiques à la situation actuelle.